



## Ordonnance de non conciliation

Par **Bourne**, le **25/06/2016** à **20:00**

Bonjour, suite à ma procédure de divorce engage en mars 2015, je viens de recevoir l'ordonnance de non conciliation. Je dois toucher 270 euros et récupérer un véhicule. Mon épouse pose certaines conditions alors que l'ordonnance est claire. Merci pour les réponses. Également vivant dans le 93, je dépose maintenant une assignation de divorce. Ma procédure ayant débuté en mars 2015, la conciliation a eu lieu en avril 2016, j'ai eu l'ordonnance en juin 2016. Au bout de combien de temps puis-je espérer un jugement. Merci